

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
21/06/2021

Dossier complet le :  
21/06/2021

N° d'enregistrement :  
2021-5439

### 1. Intitulé du projet

LOTISSEMENT ÉCOQUARTIER " LA BROUSSE "

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE DE SAINT-CRISTOPHE-DU-LIGNERON

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Thierry RICHARDEAU, Maire

RCS / SIRET

2 1 8 | 5 0 2 | 0 4 5 | 0 0 0 1 4

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 - Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Opération d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code est supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> => Terrain d'assiette de 6,9 ha

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement d'un éco-quartier pour accueillir de nouveaux habitants dans un cadre de vie qualitatif. En limite d'une zone regroupant plusieurs lotissements existants, les parcelles visées sont actuellement exploitées pour l'agriculture (cultures ou prairies).

La programmation de l'éco-quartier vise :

- 85% de lots libres de constructeur soit environ 104 logements (prix de vente envisagé de 70€/m<sup>2</sup>),
- 15% de logements locatifs sociaux à répartir de manière cohérente et fonctionnelle au sein du site (environ 24 logements),
- 10 logements en PSLA ou dédiés à la primo-accessions,
- autres besoins : potagers, aire de jeux, continuités piétonnes...
- s'inscrire dans la démarche nationale de labellisation EcoQuartier avec des objectifs détaillés ci-après.

#### 4.2 Objectifs du projet

Dans un contexte favorable, la commune connaît une croissance démographique très rapide avec une accélération sur la période récente et compte aujourd'hui plus de 2 500 habitants. La commune a donc décidé en 2019 de réaliser une étude de faisabilité en vue de la réalisation d'un programme de logements sur le site. La zone d'étude couvre ainsi une surface de 6,9 ha et regroupe des parcelles situées en périphérie de l'agglomération, actuellement exploitées en cultures et prairies.

Descriptif des objectifs de l'éco-quartier :

- Varier les ambiances urbaines et paysagères dans le but d'un quartier à forte identité où chacun arrive à se repérer
- Protéger les zones humides et la trame bocagère existante et développer la présence végétale dans le quartier en vue de préserver la biodiversité
- Réduire la vitesse des véhicules et limiter la présence visuelle de la voiture (voiries réduites, poches de stationnements paysagées...)
- Maîtriser et limiter l'imperméabilisation des sols et gérer les eaux pluviales dans des espaces communs paysagers
- Permettre et encourager les modes de déplacement doux vers le centre bourg et les écoles
- Créer des espaces de rencontre facteurs de lien social (jardins potagers, aires de jeux, courée piétonnes, verger...)
- Permettre aux habitations de bénéficier des meilleurs apports solaires en vue de réduire les consommations énergétiques des habitations tout en veillant à limiter les effets de surchauffe estivale.
- Préserver l'intimité des espaces privés les plus confidentiels

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

L'éco-quartier sera réalisé en 2 phases, la commune étant propriétaire de la majeure partie des terrains (tranche 1), l'autre étant en cours de négociation (portage par l'Etablissement Public Foncier - tranche 2).

Pour sa réalisation, le projet nécessite la viabilisation des terrains, la création d'une voie de desserte interne et des réseaux d'alimentation.

La gestion des eaux pluviales est réalisée à l'aide de noues le long des 2 voies de desserte principales de l'éco-quartier puis par des ouvrages de rétention intégrés dans des coulées vertes.

La zone humide et est préservée. Son franchissement piéton, en limite Sud, sera réalisé en platelage bois sur ponton afin de laisser libre les écoulements et de ne pas affecter les habitats naturels. La mare associée est conservée.

Le maillage bocager lâche est préservé, voire renforcé par des plantations sur l'espace public. Seule une percée est réalisée pour la desserte interne et évite les espaces de nidification.

La Commune étant engagée dans la démarche 0 phyto, portée par le SAGE Vie-Jaunay, l'usage des pesticides est donc proscrit. La gestion différenciée des espaces publics sera mis en oeuvre.

Le développement des modes doux vers le centre-ville sera facilité par la création des voies spécifiques connectées aux existantes.

Les surfaces publiques (stationnement notamment) seront traitées afin de limiter le taux d'imperméabilisation (pavés à joint mélange terre/pierre...).

Le règlement interne de l'Eco-quartier incitera (voire obligera) à limiter les surfaces imperméabilisées, à la pose de clôtures végétalisées...

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet d'éco-quartier consiste en :

- une programmation adaptée à la réalité du marché immobilier, et répondant à la diversité des publics et des demandes (objectif de 20 logements/ha),
- un plan de composition facilitant les économies d'énergie (plan masse bioclimatique) et maîtrisant la place laissée à la voiture,
- la préservation et la valorisation des atouts paysagers du site (trame bocagère, point d'eau, zone humide...) dans le respect de la biodiversité et du paysage,
- la création d'un quartier soucieux de la qualité urbaine et architecturale = un projet qui mette en place les outils de cadrage et de maîtrise des projets de construction (règlement graphique traduisant les lignes d'accroches, les emprises constructibles etc...),
- un plan masse facilitant le "bien vivre ensemble" .

Cette démarche d'Eco-quartier et le travail réalisé en amont pour intégrer un maximum d'enjeux permet d'éviter, de réduire et de limiter les impacts potentiels de l'aménagement.

Elle s'accompagne d'une phase de pédagogie avec les futurs acquéreurs sera mise en place pour une bonne compréhension des principes d'aménagement voulus au sein de l'Eco-quartier.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet est soumis à examen au cas par cas au titre de la rubrique 39, tableau annexé à l'article L.122-1 du Code de l'Environnement.

Il est soumis également à déclaration Loi sur l'Eau (rubrique 2150 rejet d'eaux pluviales).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Aménagement d'un quartier d'habitations incluant une centaine de logements	6,9 ha

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Secteur de la Brosse  
SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 46°49'52"N Lat. 01°46'10"O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une zone humide a été identifiée au sein du périmètre (au sens de l'arrêté du 28 juin 2008 et textes modificatifs), sur une surface de 930 m <sup>2</sup> , associée à une mare.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à plus de 10 km (Marais breton, baie de Bourgneuf, ile de Noirmoutier et forêt de Monts)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement des structures de voirie nécessitent l'évacuation d'une partie des matériaux (tels que de la terre végétale) qui pourra être réutilisée. Environ 20 000 m <sup>2</sup> doivent être évacués.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement des structures de voiries nécessitent également l'apport de matériaux spécifiques pour assurer la conformité des différentes couches de formes et la portance nécessaire.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, les engins de circulation vont créer des perturbations (bruit, vibration...) qui auront tendance à faire fuir la faune locale. Le projet vise à préserver les haies et la mare associée à la zone humide, seuls milieux à enjeux forts identifiés. Un balisage de ces espaces préservés est prévu dès le démarrage des travaux. Seule une percée est créée pour la desserte interne du quartier et évite les espaces de nidification. Le franchissement piéton de la zone humide dans sa limite Sud est réalisé par un platelage bois sur ponton. Les continuités sont préservées voire renforcées par les coulées vertes créées et les diverses plantations prévues.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à plus de 10 km (Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre de 6,9 ha s'étend sur des parcelles aujourd'hui exploitées par l'agriculture (cultures, prairies)
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque faible d'exposition au retrait et gonflement d'argile Zone sismique à risque modérée (3)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Potentiel Radon de la commune en catégorie 3 (étude programmée en 2022 à l'échelle de la commune)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Desserte locale : 300 véhicules/jour
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Source de bruit associé au trafic généré (trafic existant pour la desserte locale en lien avec les lotissements existants à proximité immédiate et trafic de la RD21)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Emissions lumineuses associées à l'éclairage localisé pour assurer la sécurité sur les cheminements internes</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets potentiels associés au trafic de desserte locale</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront gérées par 3 ouvrages de régulation distincts selon les bassins versants, avec des exutoires dans les réseaux aval existants (dont l'exutoire final est constitué par les affluents du Ligneron). Des noues sont créées le long des axes principaux afin de collecter les eaux et limiter les ruissellement.</p> <p>Le dossier Loi sur l'Eau précisera les détails de dimensionnement des ouvrages</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'accueil de nouveaux habitants engendra des eaux usées qui seront traitées par la station d'épuration communale des Enchères (boues activées), à hauteur de 400 EH, soit environ 14 % de sa capacité nominale (2800 EH) aujourd'hui chargée à 76 % sur le plan hydraulique et à 25 % sur le plan organique (en 2020).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les nouveaux habitants engendreront la production d'ordures ménagères (collecte en porte à porte) et d'emballages recyclables (collecte en porte à porte ou bornes suivant prescriptions du service de collecte de Challans Gois Communauté)</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles de l'Eco-quartier sont aujourd'hui cultivées ou maintenues en prairie de fauche.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

La commune a créé en 2013 une ZAC multisite regroupant 2 secteurs en centre-bourg (renouvellement urbain comprenant 27 logements collectifs, 20 logements individuels et 1000 m<sup>2</sup> de commerce) et un autre secteur à vocation d'habitat (création de 76 lots à très long terme). Ces projets (ZAC + écoquartier) permettent de répondre au besoin progressif en logement sur la commune, en lien avec le PLUi en cours.

Les effets potentiels cumulables sont limités en raison notamment de la préservation des zones humides identifiées sur chaque secteur ; ils sont tous deux éloignés de sites Natura 2000 (à plus de 10 km) ; la génération de trafic supplémentaire sera localisée autour des nouvelles zones aménagées (desserte locale) et les continuités viaires pour les modes y sont développées pour favoriser les déplacements actifs.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La démarche d'Eco-quartier initiée dès le démarrage des réflexions sur l'aménagement de ce nouveau secteur a permis de prendre en compte les enjeux du site, de les intégrer au plan de composition et de les valoriser ou de les renforcer dans les futures usages du site.

En effet, parmi les 20 engagements de la charte nationale, le projet en traduit directement 11 à travers les enjeux et grandes intentions du plan de composition et dans son plan masse bioclimatique et par l'accompagnement et la sensibilisation des futurs acquéreurs. Les documents joints en annexe, étude de faisabilité et présentation de l'esquisse, développent ces éléments.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'Eco-quartier de la Brosse, de par sa démarche même et les études menées en amont, prend en considération les enjeux environnementaux au sens large du terme : densification urbaine pour limiter l'artificialisation des sols, écoconception du plan de composition (ensoleillement, sobriété énergétique...), préservation des milieux naturels à enjeux forts, création de coulées vertes et d'ouvrages de gestion des eaux pluviales intégrées, encouragement des modes doux par la création de voies dédiées... Le règlement interne du nouveau quartier (en cours de rédaction) associera également les futurs acquéreurs dans cette démarche pour agir également à leur niveau.

Plus globalement, il n'y a pas d'effets notables majeurs attendus sur ce secteur, les enjeux potentiels ayant été identifiés et intégrés.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
En complément des annexes obligatoires mentionnées ci-avant, les annexes suivantes ont été ajoutées: - annexe 6 : extrait de l'étude de faisabilité de 2019 (partie 4) - annexe 7 : extrait des esquisses et présentation du projet de l'écoquartier de la Brosse - mai 2021 (parties 4 et 6) - annexe 8 : synthèse et cartographie des enjeux biologiques recensés (parties 5 et 6)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

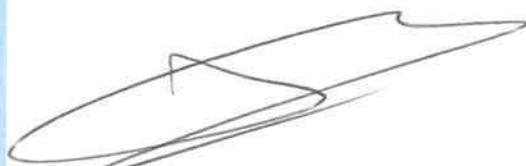
Fait à

SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON

le,

21 Juin 2021

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus